

LA COLLECTE DE PAPIERS

le guide

1 VOTRE AUTORISATION À COLLECTER LE PAPIER



Le SIMER vous envoie en double exemplaire la convention vous autorisant à collecter le papier



Vous signez les conventions et vous les renvoyez au SIMER

2 VOS COLLECTES PONCTUELLES

Vous contactez le SIMER pour préciser vos besoins et la date de collecte souhaitée



Le SIMER livre la benne et la reprend. La pesée et le contrôle de la qualité du tri sont réalisés au retour sur notre site à Sillars



Vous la signez et vous la renvoyez au SIMER au plus tard 10 jours avant la collecte. Si besoin, vous sollicitez votre commune pour l'autorisation d'occupation du sol



Le SIMER établit une offre de service pour votre opération ponctuelle de collecte



Le SIMER vous transmet 1 relevé d'achat pour le papier et 1 mémoire (facture) pour la prestation de livraison et location de benne



Ces 2 documents sont à signer et à nous renvoyer accompagnés d'un RIB.
*Service animation des territoires
Eco-Pôle - La Poudrerie
86320 SILLARS*



La Trésorerie effectue un virement sous 30 jours